

Réunion des coopérations décentralisées avec les Comores,

Mercredi 3 octobre 2012, à Cités Unies France

Compte-rendu

Vers un groupe-pays Comores à Cités Unies France ?

Nicolas Wit, directeur général adjoint de Cités Unies France, introduit la réunion. Il rappelle la procédure pour mettre en place un groupe-pays à Cités Unies France : c'est une décision du bureau exécutif. Il partage aussi l'information selon laquelle le vice-président du Conseil général de la Seine Saint Denis a envoyé une candidature pour présider ce groupe-pays. Il rappelle enfin que l'équipe salariée de Cités Unies France évolue à effectif constant et qu'il y a plusieurs demandes de création de nouveaux groupes-pays. Il suggère par conséquent que cette question soit portée au bureau exécutif et que s'il devait y avoir un groupe-pays, ce dernier ne pourra fonctionner sans l'investissement de ses membres.

Tour de table et état des partenariats

- La tableau des partenariats en cours est présenté : il s'agit d'une initiative issue de la réunion début juillet, lors du Forum de l'ICIC (Coopération internationale des collectivités territoriales), entre les collectivités intéressées et le directeur des services de coopération de l'Ambassade de France, Pierre Laye. Les collectivités suivantes ne l'ont pas encore complété : la Courneuve et le Conseil général de la Réunion. Il est annexé à ce compte-rendu.
- Les projets en cours dans le partenariats entre **Sarcelles** et la commune de Tsidjé sont : une formation bilingue à la gestion communale ; un projet d'investissement ; la rénovation d'un centre de santé ;
- **Dunkerque/communauté urbaine de Dunkerque** : la délibération pour signer un partenariat avec le Gouvernorat de Ngazidja est adoptée, une mission en novembre doit aboutir à sa signature. Par ailleurs, la ville de Dunkerque dispose d'un fonds d'aide au développement dessiné aux porteurs de projets de solidarité internationale dont peuvent bénéficier les associations d'origine comorienne. Concernant la future coopération entre la CUD et la Grande Comores, 3 axes sont à l'étude :
 - un projet d'agro-écologie familiale, impliquant le centre national d'horticulture, un partenaire brésilien de la CUD et un lycée horticole ;
 - une demande a été reçue sur la gestion des déchets ;
 - un appui institutionnel pour accompagner les 28 communes de la Grande Ile (formation des 28 secrétaires généraux de mairies et une action pilote dans 3 communes, avec un cofinancement du MAE).
- Le **Kremlin-Bicêtre** : dans son travail avec les associations locales, la ville rencontre des sollicitations nombreuses. Elle a reçu en formation un élu (6 mois) et les contacts se

poursuivent avec la mairie de Bandamadji avec pour souhait de travailler sur les NTIC. Toutefois, la ville se pose beaucoup de questions sur la durabilité des projets mis en place.

- Dans le cadre d'un partenariat signé entre la **Région PACA** et le Gouvernorat de Ngazidja, trois axes de travail sont mis en place : structurer la diaspora, aider à la mise en place de formations techniques rurales et agricoles et travailler sur la ressource en eau. Une mission est prévue en octobre, pour reprendre le contact avec le Gouvernorat.
- Le **Conseil général de la Seine-Saint-Denis** a, lui, signé un partenariat avec l'Association des maires de Ngazidja et le gouvernorat. Il revient de mission des Comores. Les projets actuels concernent :
 - Une formation de 25 sages-femmes dont il s'agit d'assurer le suivi et la lutte contre la violence faites aux femmes ;
 - Un projet d'assainissement (un appel d'offre a été lancé ; il s'agit de réaliser un projet pilote) ;
 - Un projet d'informatisation des futures mairies (un projet pilote a été lancé)
 - L'appui à l'association des maires avec le financement d'un poste de permanent ;
 - La structuration de la diaspora, vers la mise en place d'une plate-forme comprenant les 80 associations présentes sur le département. Il s'agit en particulier de les accompagner pour qu'elles puissent répondre aux appels à projets dans le cadre du développement solidaire.
- **Conseil général de la Réunion** : selon le CG93, des contacts sont en cours mais aucun partenariat n'est encore signé.
- Le CG 93 entretient également des contacts avec le **SEDIF** (Syndicat des eaux d'île de France) et la **SADEV** (une SEM du Val de Marne qui souhaite travailler davantage avec les Comores ; un contact existe aussi avec la Société des eaux de Marseille).
- Cette réunion a également rassemblé un représentant de la **société français des urbanistes**, capable de mobiliser une expertise sur l'aménagement territorial.

Débats / informations

- décentralisation -

Pour rappel, le programme européen - le PCD - Programme de Coopération Décentralisée a pris fin en juin 2012. Il a permis de poser le cadre juridique de la décentralisation (lois sur la décentralisation et l'aménagement territorial, loi sur les élections municipales prévues initialement en 2012) ; les élections municipales sont prévues pour le 2^e semestre 2013.

Les inquiétudes des partenaires français portent toujours sur la faiblesse des ressources humaines locales ; aujourd'hui seules 3 communes sont véritablement en place. Il n'y a pas véritablement de services municipaux.

- programme développement solidaire

Une cellule relais Comores doit être mise en place en France ; l'appel d'offre a été lancé (pour rappel, les programmes de développement solidaire permettent de cofinancer des projets portés par des associations de migrants). Par ailleurs, une étude commanditée par l'AFD au FORIM (Forum des fédérations et des regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations) vient d'être lancée sur la diaspora comorienne.

Aux Comores, un Haut commissaire chargé de la diaspora vient d'être nommé.

(voir également dans le paragraphe sur les perspectives et l'agenda : l'organisation prochaine d'Assises de la diaspora à Dunkerque).

Lignes directrices ONU-Habitat sur la décentralisation et l'accès aux services de base

Nicolas Wit introduit la séquence sur l'application pratique des lignes directrices d'ONU Habitat en rappelant qu'une conférence y avait été consacrée au Forum de la coopération internationale des collectivités territoriales en juillet. Les Comores en sont un pays d'application.

Le directeur de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, M. Mohamed Abdou, part du constat des trois lois sur la décentralisation récemment adoptées et de la faiblesse de l'offre de services de base pour tous pour expliquer la candidature des Comores comme pays pilote à l'application des lignes directrices de l'ONU-Habitat. Dans ce cadre, c'est l'IGD – institut pour la gestion déléguée – qui a été choisi comme prestataire pour leur mise en œuvre, sur un financement français. Une première mission exploratoire par IGD a eu lieu en février 2012, le comité national de pilotage multisectoriel (et public-privé) a été mis en place ainsi que son bureau exécutif. Le secrétariat exécutif est assuré par le ministre de l'aménagement du territoire. Un diagnostic de la décentralisation et de l'état des services de base a été mené ; il sera restitué en novembre 2012. Sur cette base, le comité national arrêtera les actions prioritaires à mener.

En ce qui concerne l'urbanisme, doter le pays d'outils de planification stratégique est un vaste projet. Une loi sur l'urbanisme et la construction promulguée en janvier 2012 définit les compétences des collectivités territoriales en la matière, mais pose la questions de l'appui aux collectivités territoriales par les services techniques déconcentrés au niveau des préfectures.

Jean-Marie Tétart, expert de l'IGD présente ensuite le contenu et l'application des lignes directrices.

Elles concernent les services de l'eau, de l'énergie, des déchets, de l'assainissement, des transports et des télécommunications et visent à leur conférer un cadre de gouvernance pour qu'ils soient durables.

Le « quadrilogue » ainsi mis en place doit l'être à la fois au niveau de l'Etat et des collectivités locales. Il rassemble les services de l'Etat, les représentants des communes, les opérateurs des services, les usagers et les syndicats. Il s'agit de dresser l'état des lieux de ce qui ne fonctionne pas, pour ébaucher ensuite des propositions, avec des conséquences directes sur la décentralisation et la distribution des services.

Les réflexions qui y sont discutées portent sur la progressivité du niveau de service dans les différents quartiers, la tarification, l'intercommunalité, le rôle de chaque acteur.

Dans le cadre de la coopération décentralisée, il est très utile de mettre en place un tel quadrilogue sous l'autorité du maire et avec un secrétariat pour faire ce travail de diagnostic partagé, de dialogue et de solutions à trouver. Dans un tel cadre, il est également important de prévoir le financement de projets d'investissements afin de réaliser concrètement les préconisations issues du dialogue.

L'ONG Initiative & Développement présente son action aux Comores : Présente **depuis 1998** sur deux autres îles, elle s'est investie dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'éducation et du secteur agricole. Elle compte maintenant s'investir auprès de deux communes des Grandes Comores sur des dynamiques de développement local (aide à la définition de plans de développement communaux en renforçant leurs compétences et leurs moyens, en travaillant avec la société civile et en recherchant à améliorer la fiscalité locale. Contrairement à beaucoup de

collectivités présentes, elle n'a pas de lien avec la diaspora. I&D travaille davantage avec la société civile et les communautés locales, par exemple avec des comités de gestion de l'eau.

Le représentant de la **société française de l'urbanisme** exprime sa volonté de participer à la restitution du diagnostic mené par l'IGD dans le but de proposer ce que la SFU peut apporter comme expertise d'urbanisme, en complément aux appuis apportés par l'IGD.

Questions & débat

La présentation de M. Tétart soulève des réactions diverses : s'agit-il d'un cadre normatif qui empêchera les initiatives qui n'y rentreraient pas ? Ou au contraire d'un cadre intéressant qui aidera à la définition d'une vision nationale ? Cela entraînera-t-il un obstacle supplémentaire au fonctionnement des projets ? Certains représentants de collectivités déplorent en effet le nombre d'études qui sont menées sans que cela ne débouche sur des applications concrètes.

En réponse à ces interrogations, le représentant du ministère de l'Aménagement et M. Tétart rappellent que le comité national mis en place a justement permis et doit permettre de travailler avec « tous ceux qui bloquent ». Le gouvernement comme le gouvernorat se sont mobilisés pour lancer ce comité. Ils insistent également sur l'importance de travailler à la fois au national et local ; le niveau local permettant justement de « lancer la décentralisation par la base ». Il ne s'agira en aucun cas de ralentir les processus de coopération décentralisée en cours.

Certains se réfèrent au discours des associations de la diaspora qui constatent la faiblesse de l'Etat central. De fait, ne vaut-il pas alors davantage s'appuyer sur la société civile ? Certains participants rappellent l'importance de mobiliser le gouvernorat si l'on souhaite la mise en œuvre réelle des projets. D'autres rappellent que la coopération décentralisée exige le rapport de collectivité à collectivité : cela impose des contraintes et ne permet pas un travail direct avec la société civile.

Perspectives et agenda :

- Mission de la région PACA à compter du 21 octobre (sur l'application du plan intégré régional auquel il a travaillé) ;
- Mission de Dunkerque/ Communauté urbaine de Dunkerque, en novembre.
- Les collectivités présentes attendent avec intérêt la déclinaison insulaire des lignes directrices, avant de se prononcer sur leur capacité à les intégrer leurs programmes de coopération.
- Le Bureau exécutif de Cités Unies France du 28 novembre statuera sur la question d'un groupe-pays Comores.
- Les 24 & 25 novembre se dérouleront à Dunkerque des Assises de la diaspora de la Grande Comores, sur invitation du gouvernorat de Ngazidja.
- La prochaine réunion du groupe Comores portera sur l'eau et l'assainissement. Il sera important d'y associer l'AFD (à l'origine d'un schéma national de l'eau, même si celui-ci n'a pas abouti) ; le SEDIF, la SADEV, le Canal de Provence – société Eau de Marseille. Et d'identifier une collectivité territoriale experte chaque fois qu'un thème est abordé.
- Par ailleurs, le groupe suivra avec attention la restitution de l'étude en novembre ainsi que la démarche de mise en place des lignes directrices. Le ministère de l'aménagement du territoire invite les collectivités à passer par le ministère lors de leurs missions.

Présents :

Collectivités territoriales :

Nouria Rebotti, Sarcelles ; Michel Hourie, Conseil régional Provence Alpes Côtes d'Azur ; Marie-Hélène Chambrin, Conseil général Seine-Saint-Denis ; Marie Philiponeau, Le Kremlin Bicêtre, Ali Mradabi, CU Dunkerque - Dunkerque.

Autres structures :

Mohamed Abdou, directeur de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, Laure Lagasse et Jean-Marie Tétart, IGD : Benoît-Xavier Loridon et Nicolas Moreau, Initiative et Développement ; Alain Naman, société française d'urbanisme (SFU) ; Astrid Frey, Nicolas Wit et Sarah Schönfeld, Cités Unies France ;

Excusés :

La Courneuve ; Sevran ; Mme Fontaine, conseillère municipale à Sarcelles, Claude Nicolet, conseiller à la CU de Dunkerque, Pauline Dubois, chargée de mission à la CU Dunkerque, la DAECT

Annexes :

- tableau des projets de coopération décentralisée en cours
- powerpoint sur les lignes directrices préparé par l'IGD.

Compte-rendu rédigé par Astrid Frey, Cités Unies France



**Introduction sur les Lignes directrices
internationales sur la
décentralisation et l' accès aux services de
base pour tous de
l' ONU-Habitat : vers une application
concrète aux Comores**

Par Jean-Marie Tétart, Conseiller spécial du Président
IGD et Vice-président du Conseil Général des Yvelines
en charge de la coopération décentralisée

*Réunion Cités-Unies-France – coopération décentralisée - Comores
Mercredi 3 octobre 2012 – 10h – 12h30*

SOMMAIRE

1. Présentation de l'IGD
2. Présentation des Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base
3. La concrétisation sur le terrain : l'expérience du Togo et du Bénin
4. Bilan et propositions d'actions de la première mission

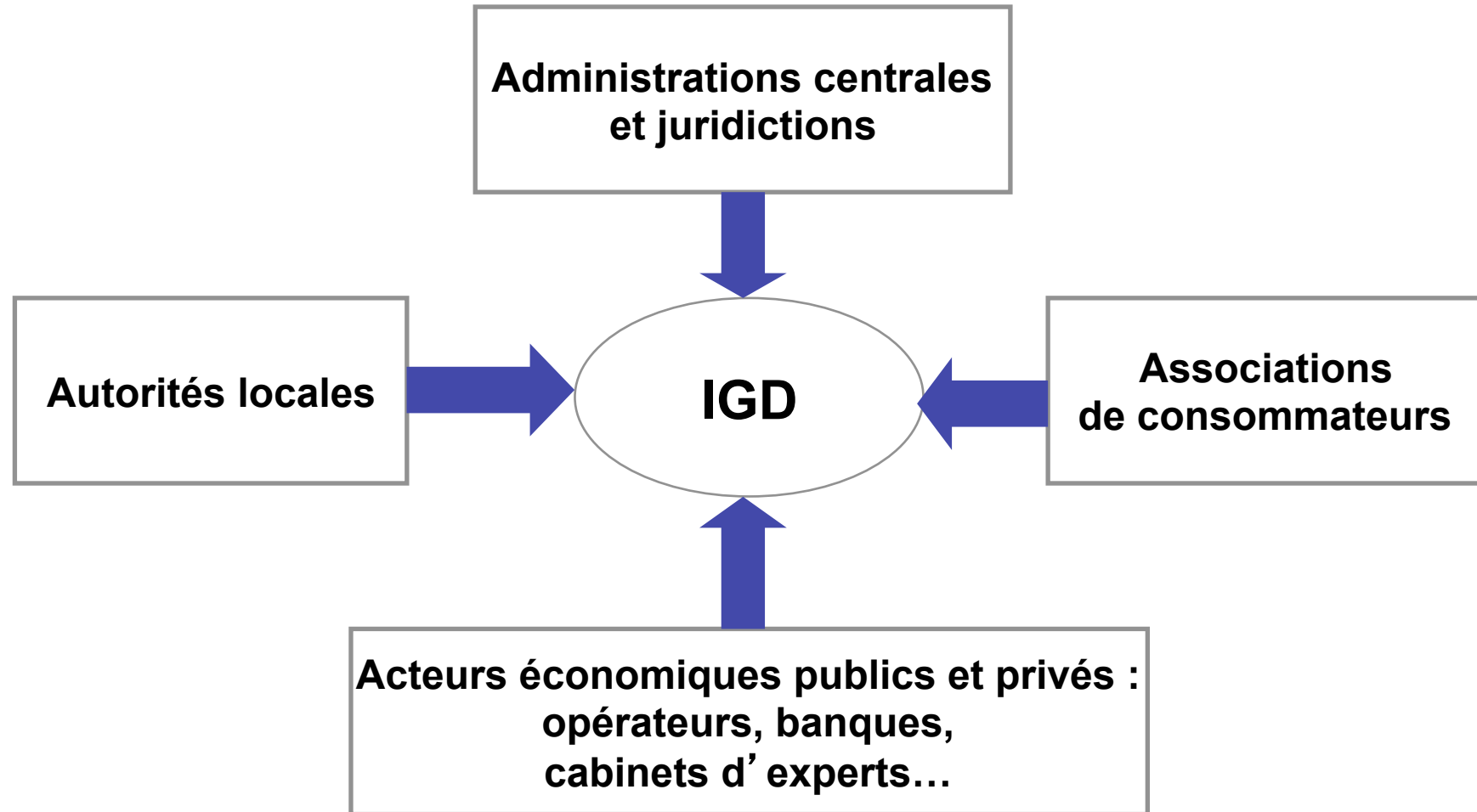
I. PRESENTATION DE L'IGD

La fondation d'entreprises

- Fondation d'entreprises à but non lucratif créée en 1996
- Lieu unique où toutes les parties prenantes (entreprises privées et publiques, institutions publiques d'Etat et locales, représentants des usagers, associations d'élus) travaillent étroitement ensemble
- Une mission d'intérêt général:
 - Améliorer la gouvernance, la performance et la gestion des services publics notamment lorsque ces derniers sont délégués
- Centre de réflexion, d'Influence et d'Initiative qui réunit plus de 500 juristes, universitaires et économistes
- Financement par des contributions quinquennales des entreprises uniquement



L'IGD, une structure quadripartite



Les principaux objectifs de l'IGD

- Clarifier la distinction entre les responsabilités publiques et les missions opérationnelles
- Appuyer et renforcer la liberté d'administration des collectivités locales
- Développer le cadre institutionnel des PPP
- Elaborer des indicateurs de performance pour tous les services publics locaux
- Créer des modalités de participation pour les usagers et citoyens
- Faire connaître l'expérience française de la gestion déléguée à l'étranger

Les actions et outils mis en place par l'IGD



ACTIONS

- Initiatives pour l'ordonnance du Contrat de Partenariat en 2002, 2007 et 2008
- Production d'outils méthodologiques et pédagogiques à l'intention des autorités publiques
- Pilotage de groupe de travail sur les thématiques clés des PPP: juridique, finance, technique
- Formation des employés publics et privés
- Création d'un observatoire des PPP
- Promotion à l'international du modèle français de la gestion déléguée

OUTILS

- **Charte des Services Publics Locaux (2002)**
- **Charte des Services Essentiels (2002)**
- **Centre d'Expertise Français pour l'Observation des PPP (2006)**
- **Ecole des PPP (2008)**
- **Indicateurs de performance et de gouvernance des services publics**
 - Indicateurs de performance par secteur
 - Guide de contractualisation
 - Charte de Dialogue Compétitif
 - Rapport économique et comptable

L'IGD et ses partenaires internationaux

- Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et ses sections régionales ;
- ONU-Habitat ;
- PNUD ;
- Conseil économique et social des Nations Unies
- Banque Mondiale (et son institut de formation)
- Consumers international
- Campagne Urbaine Mondiale...



II - PRESENTATION GENERALE DES LIGNES DIRECTRICES INTERNATIONALES SUR LA DECENTRALISATION ET L'ACCES AUX SERVICES DE BASE (LDI)

HISTORIQUE DES LDI

- Présentation de la **Charte des services essentiels** (Sommet du Développement Durable –Johannesburg – 2002)
 - Déclinaison de la Charte des services publics locaux française
 - Structure tripartite :
 - Déclaration des droits
 - Code de gestion durable
 - Déclinaisons territoriales et sectorielles
 - Propose des principes pour l'organisation, la gestion, le financement, la tarification et la solidarité pour les services essentiels
- **Relais par l'Unitar puis ONU-Habitat** pour le suivi et l'évolution de la Charte des services essentiels
 - Mise en place de groupes de travail internationaux entre 2004 et 2009
 - Contribution à l'élaboration de documents successifs
- **Adoption** par le Conseil d'Administration d'ONU-Habitat **des Lignes directrices internationales sur l'accès aux services de base** en 2009 et fusion avec les Lignes directrices sur la décentralisation et renforcement des autorités locales

CONTENU DES LDI (1)

- **Objectif** majeur de ces LDI : **accès aux services de base** pour tous et la décentralisation est l'outil institutionnel pour atteindre cet objectif ;
- **1er texte onusien** qui pose le cadre international pour la gouvernance durable des services de base ;
- **Domaine d'application** : eau, assainissement, déchets, transports, énergie, télécommunication, santé, sécurité publique, éducation ;
- Outil d'appui aux pays pour engager des **réformes politiques, institutionnelles et législatives** ;

CONTENU DES LDI (2)

- « Check-list » formulant des recommandations à l'attention de chaque groupe d'acteurs classées selon 5 grands principes:
 - **Gouvernance transparente, participative et efficace** (clarification des rôles, information des usagers, normes et cadre de référence national...)
 - **Décentralisation et rôle des autorités locales** (transfert des compétences et des ressources, fiscalité locale...)
 - **Partenariats et mise en place de cadres institutionnels propices** (formalisation des engagements, démarche contractuelle, sécurisation des contrats, évaluation, libre choix du mode de gestion...)
 - **Financement durable et politiques favorables aux pauvres** (équilibre dans le financement, fixation des tarifs, prise en compte des quartiers « exclus » dans les plans de développement des infrastructures...)
 - **Durabilité environnementale** (gestion des ressources naturelles, modes de consommation viable...)

MISE EN ŒUVRE DES LDI

- **Important soutien de la France** sur l'ensemble du processus : **chef de file**
- **5 pays pilotes** aujourd'hui soutenues par la France :
 - Togo
 - Sénégal
 - Burkina Faso
 - Bénin (sous réserve de confirmation)
 - Comores
- + la ville d'Aguascalientes au Mexique sur financement de Veolia
- **Présentation des retours d'expériences :**
 - **Forum Urbain Mondial de Naples** - 1 au 7 septembre 2012 - Naples
 - **Conseil d'Administration d'ONU-Habitat** – 2013 – Nairobi
- Cohérence avec d'autres initiatives internationales : rapport GOLD III de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

RAPPORT GOLD III DE CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

- Thème : **gouvernance des services publics locaux essentiels**
- **Présentation de ce rapport lors du Congrès Mondial de CGLU à rabat en 2013**
- **Termes de référence élaborés par l'IGD**
- Forte implication de la France
- **Objectifs :**
 - **Analyser la gouvernance des services publics de base** en fonction du niveau de décentralisation et/ou de déconcentration de chaque pays au regard des LDI ;
 - Identifier les besoins spécifiques des autorités locales au regard de leurs responsabilités dans la gestion de ces services ;
 - **Formuler des recommandations à l'attention des autorités locales** en vue de :
 - favoriser les échanges entre les différents acteurs de la gestion des services ;
 - leurs fournir des outils pour mieux répondre aux défis actuels et à venir.
- **Méthodes :**
 - Réaliser un **diagnostic** sur la gouvernance des services de base par régions et dans les villes métropolitaines **au regard des LDI** ;
 - Lancer des **dialogues politiques nationaux** sur l'accès aux services de base sur une dizaine de pays.

III - LA CONCRETISATION SUR LE TERRAIN :

EXEMPLES DU TOGO ET DU BENIN

LA DYNAMIQUE AU NIVEAU NATIONAL DU QUADRILOGUE AU TOGO

- **Partenariat entre l'IGD et l'Union des Communes du Togo à partir de 2007**, avec le soutien du PNUD et de la France ;
- Mise en place d'un **Comité directeur national pour les services de base** (Comité quadrilogue) sur la base d'un **arrêté interministériel** ;
- Elaboration de la **Charte Togolaise des services de base** :
 - Vision partagée entre tous les acteurs sur des principes et objectifs en matière d'accès aux services de base ;
- Déclinaison de la Charte en plans d'actions ;
- **Groupes de travail** sur des thématiques identifiées (déchets, responsabilité sociétale...);
- **Elaboration de documents** d'information, de formation, d'appui à l'attention des différents acteurs (Charte des droits et obligations des usagers, guide pour la contractualisation opérateur-commune pour la pré-collecte des déchets..)
- Mise en place de **comités locaux** pour les services de base au niveau de 4 communes ;

DEFINITION DU QUADRILOGUE

- **Processus d'association des 4 parties prenantes** qui met en place une **architecture institutionnelle** pour assurer une gouvernance collective des services de base ;
- Démarche de construction d'un environnement et d'une **vision partagés** par tous les acteurs pour gérer les services de base ;
- Méthode de travail privilégiant le G entre les parties prenantes ;
- **Renforce le rôle moteur des autorités locales**, dans un contexte de décentralisation ;

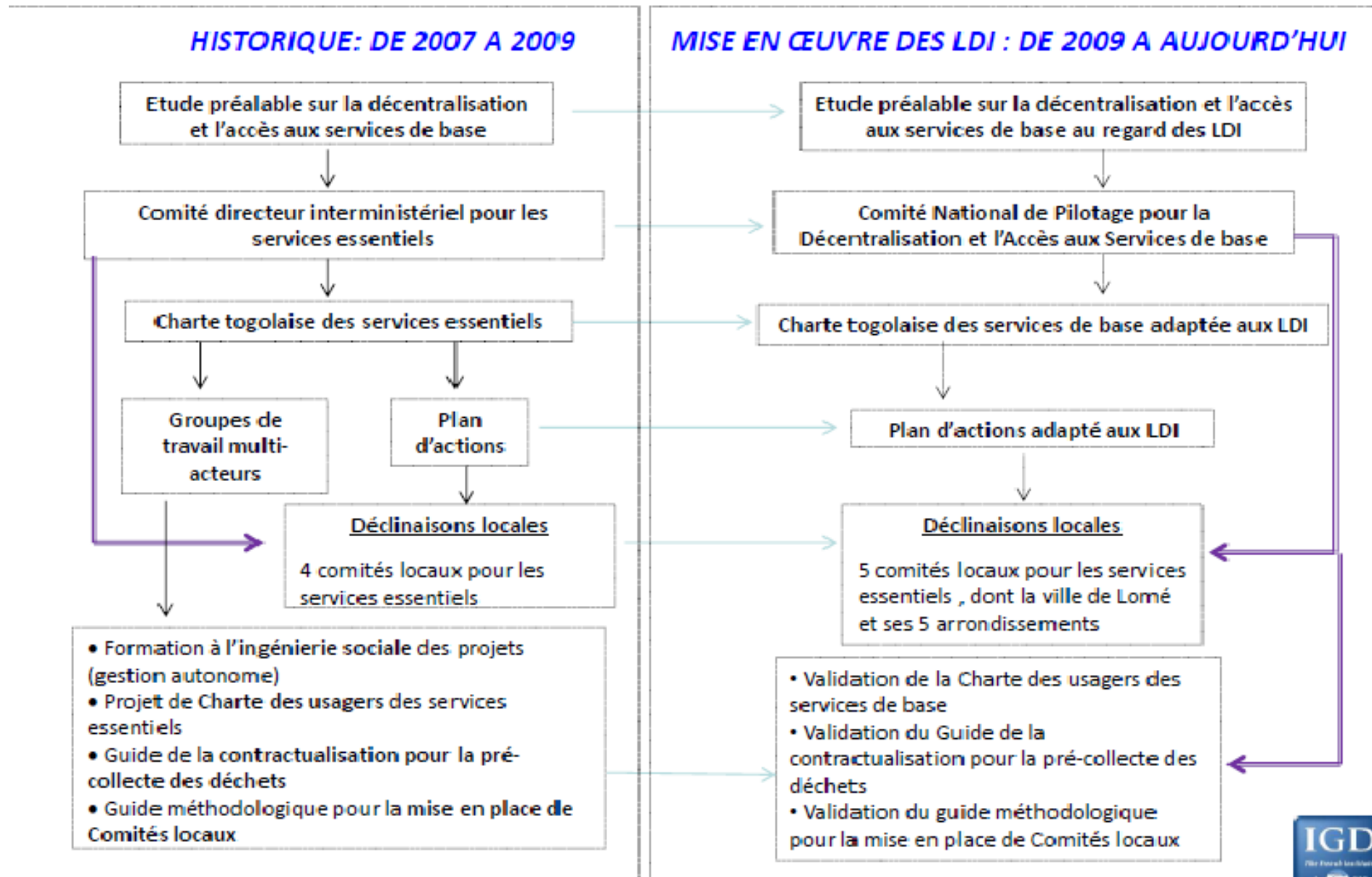
INTEGRATION DES LDI DANS LA DYNAMIQUE SERVICES DE BASE AU TOGO

- **Elargissement du Comité national directeur pour les services de base : Comité National de Pilotage pour la mise en œuvre des LDI :**
 - Adaptation de la Charte togolaise des services de base aux LDI ;
 - transcription législative et réglementaire de la Charte togolaise des services de base aux LDI et du plan d'actions ;
 - Evaluation des engagements pris ;
 - Appui institutionnel aux Comités locaux des services de base.
- **Généralisation des comités locaux des services de base au niveau local**

DECLINAISONS LOCALES DES QUADRILOGUES AU TOGO

- **Cadre de dialogue et d'échanges** favorisant la reconnaissance et le renforcement des autorités locales et ancrant les principes de démocratie locale dans la population locale ;
- Sur la base d'un **diagnostic local, élaboration d'un plan d'actions avec identification de priorités** ;
- L'ensemble des communes sont dotées de comités locaux pour les services de base ;
- **Appui de la coopération décentralisée et de bailleurs internationaux = mise en place de projets concrets :**
 - **Aného avec l'appui du Conseil Général des Yvelines** : mise en place d'un système d'assainissement non collectif avec installation de latrines dans les concessions et organisation d'un service Public de vidange entretien ;
 - **Kpalimé avec l'appui de l'ONG RADI et de l'Union Européenne** : élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement communal.

LE PROCESSUS GLOBAL AU TOGO



LE QUADRILOGUE LOCAL DU MONO AU BENIN

- Déclinaison locale de la **Charte béninoise des services de base**, dans le cadre de la coopération décentralisée Yvelines-Mono
- 6 communes
- Ses résultats :
 - **Intercommunalité**
 - **Stratégie intercommunale pour la gestion des déchets**
 - **Groupes de travail sectoriels « déchets, latrines et assainissement »**
 - **Intérêt de l'Etat et des bailleurs**
 - **Financement de la filière déchets sur le groupement par l'Union Européenne, le Conseil Général des Yvelines et le GI Mono**

**IV - APPLICATION DES LIGNES
DIRECTRICES INTERNATIONALES SUR
LA DECENTRALISATION ET L'ACCES
AUX SERVICES DE BASE EN UNION
DES COMORES**

Démarrage du processus

- Signature de la **convention de subvention** en novembre 2011 entre l' Ambassade de France à Moroni et le Ministère de l' Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l' Urbanisme et de l' Habitat
- Projet conjointement porté par le **Ministère de l' Aménagement du Territoire**, des Infrastructures, de l' Urbanisme et de l' Habitat comorien et par le **Ministère de la décentralisation**
- **Mission exploratoire de l' IGD** en février 2012 (effectuée seulement sur la Grande Comores) : rencontre avec les autorités de l' île et des acteurs locaux :
 - Un agenda national qui peut permettre de lier politiques de décentralisation et exigences de la délivrance des services de base
 - Une réelle opportunité pour prendre en compte les LDI
- **Lancement de deux études** (en cours) sur l' état de la décentralisation (1) et de l' accès aux services de base (2) au regard des LDI ;

Comité national pour les services de base

- **Mis en place en juillet 2012** en présence des ministres concernés, des gouverneurs, des préfets, des maires,
- Adoption d' un **arrêté interministériel** portant mise en place du comité national « pour la mise en œuvre coordonnée des LDI » en juillet 2012
- **Création d' un bureau** pour le secrétariat du Comité national
- Ses missions:
 - Définir les **grandes orientations**
 - **Mettre en place des réformes** pour la mise en œuvre des LDI
 - Superviser l'élaboration, l'approbation, la diffusion et la promotion de tout document en lien avec les LDI
 - Elaborer des actions de communication et de sensibilisation destinées à promouvoir la démarche de mise en œuvre des LDI (notamment à l'égard des partenaires de la coopération décentralisée)

Propositions d'actions et de réflexions

- Proposition de **créer des comités insulaires** pour prendre en compte les contraintes géographiques de l'île:
 - Réflexion sur le choix des sites « d'expérimentation »
 - Réflexion sur la composition
- Réflexion sur les 4 approches du quadrilogue :
 - Quelles sont les responsabilités de chacune des parties prenantes ?
 - Qui finance quoi et quand ?
 - Qui contrôle quoi et comment ?
 - Comment parvient-on à mettre à cohérence l'action de chacune des parties prenantes?
- **Adopter un plan d'actions** d'ici fin décembre
- **Organisation d'un séminaire diaspora/coopération décentralisée** sur les projets en matière de services de base ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION